

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL318

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 29

À l'alinéa 6, substituer aux mots

« sous contrôle judiciaire de la personne concernée »

le mot :

« de la personne concernée sous contrôle judiciaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.